

risques encourues ?

Par **toro**, le **18/09/2005** à **18:50**

Bonjour à tous , voilà ma mésaventure de vendredi dernier ma fille se fait agresser par un gars devant chez moi , une voisine me crie de descendre car j'étais à l'étage , je descend avec un pistolet de 7ième catégorie (balle à blanc et gaz poivre , en vente libre) sans aucune menace de ma part (j'ai des témoins) et calme le jeune homme (20 ans) sans le frapper ni le menacer , bref ça se calme jusqu'à ce que le beau pere de ce garçon se ramène et dis à ma fille de "fermer sa gueule" ce à quoi je lui répons de lui parler un peu mieux . J'étais en peignoir et pieds nus il m'a tiré et fait tomber son gendre en a profité pour me donner un coup de pied dans le ventre et sur la cuisse . Je me suis alors relevé et " pétant un plomb suis aller m'habiller et chercher un marteau , je me suis présenter devant chez lui mais à aucun moment je n'ai pénétré chez lui , il est sorti furieux (pendant ce temps quelqu'un m'a pris le marteau des mains , heureusement ! sinon ..) je l'ai saisi sur le côté du coup pour le plaquer contre le mur ce à quoi il m'a répondu par un coup de tête qui m'a cassé le nez ITT 10 jours . Mon principal témoin devait s'absenter le week end complet , les gendarmes lui ont dit , ce n'est pas grave vous témoignerez lundi et quans elle a voulu s'y presenter le dossier était clos et revoyer au parquet donc témoignage irrecevable j'ai quand même le témoignage de deux personnes qui ont vu les faits !

Alors voilà j'ai voulu déposer plainte mais les gendarmes n'ont retenus que les menaces avec armes de ma part mais en aucun car les coups et blessures sur moi, je me suis retrouvé en garde à vue avec une convocation en médiation j'ai su par la suite que ce jeune homme est une balance (il sort de 4 mois de prison) et depuis un hold-up raté "vend ses petits copains" aux gendarmes c'est un gendarme qui me l'a dit qu'il le protégé

qu'est ce que je risque pour les ""soi-disants menaces avec armes "" ai-je intêret à la fermer surtout à cause du marteau sachant que je n'ai pas de passé judiciaire

merci d'avance de m'éclairer sur les risques si cela va au tribunal correctionnel ?
thiery

Par **jozef**, le **18/09/2005** à **21:25**

Avant tout contrairement à ce qu'on dit les gendarmes les témoignages de vos amis sont toujours recevables. Au pire ils pourront venir témoigner à l audience.

ensuite sur les risques que vous encourez:

* le marteau et le pistolet à poivre peuvent etre considéré comme des armes

donc vous risquez effectivement d'être inculpé de violences avec armes.

[quote:208sn21r] Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises :

10° Avec usage ou menace d'une arme ;

[/quote:208sn21r]

Attention la peine indiquée est la peine maximale encourue. Il y a peu de chances que vous alliez en prison.

Quant à savoir si vous devez porter plainte:

A mon sens, il est nécessaire que vous y alliez et ce pour plusieurs raisons cela montrera au juge que vous n'inventez pas cela fera réfléchir votre adversaire

[size=150:208sn21r]A savoir les policiers n'ont pas le droit de refuser de recevoir votre plainte.[/size:208sn21r]

par contre vous dites que vous avez une ITT de plus de 10 jours. Le certificat a-t-il été dressé par un médecin "reconnu par l'autorité judiciaire" Si ce n'est pas le cas votre ITT ne "vaut rien".

En fait la meilleure chose à faire est d'aller voir un avocat qui vous fera économiser du temps et de l'argent (même s'il vous coûte un peu cher) en minimisant les possibilités de prendre une amende et de devoir indemniser la "victime"

J'espère que ces quelques réflexions auront pu vous aider

je ne sais pas pourquoi mais je crains d'avoir posté la réponse deux fois désolé